



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement numéro 11-2020**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que le Règlement 11-2020, modifiant le règlement PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) no 15-2018 afin de mettre à jour diverses dispositions réglementaires, a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 août 2020.

Ce règlement a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions de la MRC de Joliette et aux dispositions du document complémentaire. Il a reçu son certificat de conformité de la MRC de Joliette le 28 août 2020.

Ce règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi et peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h 30.

Le Règlement numéro 11-2020 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 8 septembre 2020.

Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Informations : 450 759-2277

---

#### **Certificat de publication**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre Dame-de-Lourdes, résidant à Notre-Dame-des Prairies, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 8 septembre 2020, entre midi et seize heures, et qu'une copie de celui-ci a été publié sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 8 septembre 2020.

Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière